

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AFFAIRE N°12/AOUT/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 39**

SEANCE DU 17 AOUT 2015

NOTA :

Le 1^{er} Adjoint certifie que :
- la convocation a été adressée le :
10 août 2015
- le compte rendu du Conseil municipal
a été affiché en Mairie le :
18 août 2015

L'an deux mille quinze le dix-sept août
à dix-sept heures vingt s'est réuni en
séance ordinaire le Conseil municipal de
La Possession sous la présidence de
Monsieur Robert TUCO, 1^{er} Adjoint

Pour le Maire et par délégation

Le 1^{er} Adjoint



Robert TUCO

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Robert TUCO - Marie Françoise LAMBERT - Gilles HUBERT - Michèle MILHAU - Pascal PARISSÉ - Denise FLACONEL – Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS - Sophie VAYABOURY - Camille BOMART - Didier FONTAINE - Jocelyne DALELE - Marie Claire DAMOUR - Jean Marc VISNELDA - Christophe DAMBREVILLE - Jean Luc BILLAUD – Édith LO PAT - Christel VIRAPIN - Fred JULENON - Daniel FONTAINE - Simone CASAS - Benoît CANTE - Eve LECHAT - Marie Andrée LACROIX FAVEUR (affaires n°01 à 20) - Jérémie BORDIER - Thérèse RICA

ÉTAIENT ABSENTS :

Anne Cécile GRONDIN - Rosaire MINATCHY – Anaïs HERON - Jocelyn DE LAVERGNE – Jean François DELIRON – Marie Andrée LACROIX FAVEUR (affaires n°21 à 24) - Philippe ROBERT - Anne Flore DEVEAUX

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Vanessa MIRANVILLE (procuration à Robert TUCO) Jacqueline LAURET (procuration à Sophie VAYABOURY) – Jean Christophe ESPERANCE (procuration à Pascal PARISSÉ) – Marie Line TARTROU (procuration à Camille BOMART) - Laurent BRENNUS (procuration à Thérèse RICA) - Erick FONTAINE (procuration à Jérémie BORDIER)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Jérôme BOURDELAS ayant obtenu l'unanimité des voix, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter. Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette

recours contentieux qui commencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Annexe au registre en préfecture
974-219740081-20150817-12AOUT2015-DE
Date de télétransmission : 25/08/2015
Date de réception en préfecture : 25/08/2015

AFFAIRE N°12 : INFORMATION - QUOTA CUI / CAE DU SECOND SEMESTRE 2015

Monsieur le premier Adjoint informe le Conseil municipal que la Ville est attributaire chaque semestre d'une enveloppe de contrats aidés.

Le Contrat Unique d'Insertion / Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi, ou aux travailleurs handicapés. La prescription du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat et/ou du Département.

Madame le Maire précise aussi que, pour ce faire, une convention doit être signée avec l'Etat, et que le contrat de travail à durée déterminée de 12 mois, peut être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Un accompagnement dans l'emploi est inscrit dans ce type de contrat aidé, par principe, et la commune y pourvoira en fonction du profil de l'agent recruté et des besoins des services.

L'Etat met à disposition de la Ville de La Possession pour le second semestre 2015, une première enveloppe de 90 contrats CUI-CAE (d'une durée moyenne de 12 mois selon les besoins).

Le Département met à disposition de la Ville de La Possession pour le second semestre 2015, une première enveloppe de 50 contrats CUI (d'une durée moyenne de 12 mois selon les besoins).

Ces quotas seront principalement utilisés pour le besoin en recrutement lié à la rentrée scolaire.

Vu l'avis de la commission Affaires Générales réunie en date du 05/08/2015 ;

Le Conseil municipal,

prend acte de l'attribution de l'enveloppe concédée par l'État et le par le Département.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint

